

DECISION DU PRESIDENT.CA 0106-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de Tarifs – Polytech Angers - LARIS

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver :

- 1 - les tarifs d'inscription concernant les Journées Démonstrateurs en Automatique 2022,
- 2- le tarif d'inscription au gala de la personne accompagnatrice.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 30 novembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 2 décembre 2021



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			Polytech Angers
	Nom de la structure			Laboratoire LARIS
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
JDA 2022 du 21 au 22 juin 2022	COL22JDA	86,37 €	911EA30	Inscription Etudiants
JDA 2022 du 21 au 22 juin 2022	COL22JDA	177,27 €	911EA30	Inscription Membres EEA
JDA 2022 du 21 au 22 juin 2022	COL22JDA	213,64 €	911EA30	Inscription non Membres EEA
JDA 2022 du 21 au 22 juin 2022	COL22JDA	54,54 €	911EA30	Inscription Gala personne accompagnatrice

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFÉRENCIERS		INSCRIPTIONS PAYANTES	
pour 2 conférenciers	900,00 €	montant HT Etudiants Nb participant montant TTC	
		86,37 € 25 2 375,04 €	2 375,04 €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFÉRENCIERS		montant HT Membres EEA Nb participant	
Pour 2 conférenciers	300,00 €	177,27 € 20 3 900,00 €	3 900,00 €
		montant HT non Membre EEA Nb participant	
		213,64 € 25 5 874,96 €	5 874,96 €
PRESENT DES CONFÉRENCIERS		montant HT accompagnant gala Nb participant	
Pour 2 conférenciers	200,00 €	54,54 € - - €	- €
		montant HT Nb participant	
		- - - €	- €
FRAIS DE RESTAURATION		FINANCEMENTS ATTENDUS	
(4 pauses café, 2 déjeuners, 1 dîner gala)	10 590,00 €	UA	1 500,00 €
Coctail offert par la Ville d'Angers	- €	ALM	2 000,00 €
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS		FINANCEMENTS ACQUIS*	
château pour dîner de gala	1 000,00 €		
Bus pour dîner de gala	400,00 €		
Ticket de bus	390,00 €		
AUTRES FRAIS			
affiches A3	150,00 €		
livret informatif A5	140,00 €		
goodies	1 400,00 €		
pincettes badges / cordon + pochette	40,00 €		
impression invitation gala	140,00 €		
TOTAL DEPENSES	15 650,00 €	TOTAL RECETTES	15 650,00 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom Perez Laetitia
 Date 13-oct-21
 Signature



CONTRÔLE BUDGETAIRE Budget équilibré
 Fait à Angers le :
 Signature

Si vous avez bénéficié d'un soutien des collectivités, un rapport d'activité et un bilan financier seront demandés à l'issue de la manifestation.

* les financements MIR sont exclus des recettes